

PAR COURRIEL

Québec, le 22 décembre 2020

Madame Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Madame la Coordonnatrice du secrétariat de la commission,

La présente fait suite à votre lettre du 24 novembre 2020 dans laquelle la commission d'enquête et d'audiences publiques portant sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay* adressait des questions au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Vous trouverez ci-dessous nos réponses à vos questions.

1-1. *Est-ce que des études ou des analyses réalisées par votre Ministère peuvent fournir des explications sur ce que l'on entend par « diversification économique régionale » ?*

Voir le *Portrait économique des régions du Québec*, Édition 2019, plus précisément le chapitre 2 sur la structure industrielle et plus particulièrement la section 2.1 sur la diversité industrielle.
(https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/20200113-PERQ-2019.pdf)

1-2. *Quelles sont les visées d'une diversification économique régionale et quels seraient les moyens de l'atteindre ?*

Un territoire dont l'économie est fortement diversifiée est moins vulnérable aux impacts de divers soubresauts tels que la fermeture d'un employeur important, l'épuisement d'une ressource ou l'effet d'une crise économique.

...2

La diversité industrielle d'un territoire dépend de plusieurs facteurs, dont les principaux sont : sa dotation en ressources naturelles, sa situation géographique, la densité de sa population et la taille de son économie. La diversification économique régionale passe donc par des investissements qui tiennent compte de ces facteurs afin de développer des activités productrices dans de nouveaux secteurs en croissance.

- 1-3. *Qu'est-ce que cela suppose quant à la proportion des secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans l'économie régionale ?*

Au MEI, l'indice de diversité industrielle retenu est l'indice de Hachman, qui mesure la similarité entre la structure industrielle selon l'emploi par industrie des régions administratives et celle du Québec. Cela suppose que plus la structure industrielle de la région ressemble à celle du Québec (fortement diversifiée), plus elle sera considérée comme diversifiée.

2. *En réponse à une question posée précédemment par la Commission, votre Ministère a fourni la réponse suivante « Au cours des deux dernières décennies, nous pouvons citer la construction de l'usine de Rio Tinto, à Alma, qui a nécessité un investissement de près de 3 G\$ et créé plus de 700 emplois directs, ainsi que les travaux ayant mené à l'implantation de la technologie AP-60 à Saguenay avec un investissement de près de 1,4 G\$ et la création de 135 emplois directs. » (DQ21.1, p.3). Pouvez-vous confirmer à la Commission qu'il s'agit des emplois directs de la phase d'exploitation de ces projets ?*

Les données d'emplois précédemment transmises correspondent bien au nombre d'emplois directs pour la phase d'exploitation des projets. Plus précisément, pour l'usine de Rio Tinto à Alma, on comptait 700 emplois directs au démarrage contre 4 500 emplois au plus fort de la phase de construction. Pour AP-60, on comptait 135 emplois directs au démarrage et 250 à 300 au plus fort de la construction.

3. *En réponse à une question posée précédemment par la Commission, votre Ministère a fourni la réponse suivante : « En 2017, le MEI a versé un montant de 200 k\$ pour la réalisation d'une appréciation du degré d'avancement des travaux et du projet » (DQ21.1, p.4). Veuillez déposer une copie de cette appréciation à la Commission.*

Nous devons d'abord apporter une précision à notre réponse du 13 novembre 2020 concernant l'allocation de fonds en soutien au projet. Le montant de 200 k\$ évoqué dans cette réponse a servi à couvrir certains honoraires légaux engagés par Investissement Québec et GNL Québec auprès des firmes Norton Rose (126,6 k\$) et Lavery (83,4 k\$). Ces contrats de nature confidentielle ont été octroyés dans le cadre de l'analyse d'une demande d'intervention financière présentée en 2016. Il est de pratique courante de retenir les services juridiques de firmes externes dans le cadre de discussion pour l'octroi éventuel d'un financement public.

Par ailleurs, le document dont la Commission demande le dépôt, contient des informations périmées considérant l'évolution du projet depuis 2016. Ces informations doivent être utilisées avec précaution car elles pourraient ne pas traduire l'état du projet actuel. Par ailleurs, ce sont des informations confidentielles stratégiques pour l'entreprise. La divulgation publique de ces informations pourrait nuire aux négociations de l'entreprise avec ses partenaires financiers et ses clients potentiels. Nous souhaitons donc discuter avec vous de la possibilité que ce document puisse être déposé sous pli confidentiel. À cette fin, nous vous invitons à nous contacter à votre convenance.

Si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, Madame la Coordinatrice du secrétariat de la commission, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gérald Bouchard
Personne-ressource désignée